

# Lettre aux membres de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

Monique Khouzam-Gendron

## **Lettre aux membres de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité**

Objet : L'euthanasie versus la vraie compassion ? Un débat vital qui nous interpelle personnellement.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous à titre de citoyenne qui ne fait partie d'aucun groupe de pression et qui n'a pas de pétition à vous offrir pour donner du poids à mes dires, mais je me préoccupe tout simplement de l'avenir du peuple québécois. Ma famille et moi avons émigré au Québec en 1966. Mon père de son vivant nous a fortement recommandé de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le bien du Québec, et ce, en guise de remerciement, pour nous avoir acceptés et accueillis dans ce pays où la liberté de pensée et d'expression existe. Je fais donc tout simplement partie de la masse silencieuse qui se questionne sur des sujets aussi importants que la vie et la mort.

Permettez-moi donc de partager avec vous quelques-unes de mes réflexions, inquiétudes et interrogations qui viennent du cœur et de la raison humaine.

Dans ce débat, on nous demande de choisir entre la mort naturelle et la mort hâtive pour certains cas. Pour être franche avec vous, j'aurais souhaité qu'on nous demande plutôt comment nous pouvons mieux accompagner et soulager les personnes qui lancent ce cri d'alarme : «Je veux mourir». Ce cri de détresse, de désespoir et de découragement n'est-il pas signe d'une grande inquiétude face à la mort et la fin de vie dans la solitude ? Ne pouvons-nous pas par un accompagnement, un encadrement, des soins palliatifs, apaiser cette souffrance si humaine ?

Il est en effet très louable de vouloir compatir avec les personnes souffrantes. Chapeau à l'État qui a voulu se pencher de près sur la question ! Cependant, avant même de s'attarder aux raisons qui amènent une personne à souhaiter la mort et d'y chercher des solutions concrètes pour aider cette personne à s'en sortir, l'État semble prêt à adopter une loi qui décriminalise l'acte pour mettre fin à la vie de cette personne, que ce soit par un proche ou par le corps médical. Cela sous-entend qu'il est prêt à sacrifier un de ses citoyens, puisque c'est le prix à payer (et encore mieux si la personne le demande) pour se décharger inconsciemment de la cause des problèmes qui occasionnent la souffrance de cette personne. Pour ce faire, Il opte alors pour une solution radicale, sans-retour, en pensant régler le problème.

Avec toute humilité, j'aimerais vous dire qu'on est vraiment parti sur une mauvaise piste. La solution de l'euthanasie est une solution trop facile qui sous-entend un échec social, puisqu'on donne le dernier mot à la mort. Nous parlons bien du droit de tuer ou d'être tué, n'est-ce pas ? De plus, nous osons, pour nous donner bonne conscience et pour nous déculpabiliser, attribuer ce geste à la compassion. Par déformation professionnelle, j'ai fouillé dans plusieurs encyclopédies et dictionnaires et aucun d'eux ne mentionne que la compassion signifie : accélérer la mort d'un être pour supprimer sa douleur. La vraie

compassion, c'est faire tout ce qui est en notre pouvoir pour accompagner et diminuer la souffrance de la personne qui la subit. Je suggère donc pour faire avancer le débat d'appeler les choses par leur vrai nom, sinon on s'y perdra nous-mêmes.

Cette réflexion nous amène à nous questionner sur les critères et les balises qui favoriseront la décision finale de la Commission et de l'État. Est-ce l'aspect politique et économique (opter pour la décision la moins coûteuse ou bien opter pour la décision qui rapportera le plus à l'État, à certains individus ou à certaines industries) ? L'aspect social (plaire à certains individus, médias ou à certains groupes de pressions) ? L'aspect humain et médical (accompagner les personnes souffrantes jusqu'à leur mort naturelle en améliorant le système de santé actuel) ? L'aspect légal (décriminaliser l'euthanasie et la généraliser à cause de la difficulté de régler certains cas individuels bien médiatisés) ? Ou autres aspects ?

Les situations de désarroi, de souffrance et de découragement existeront encore et encore dans notre société vieillissante où le pourcentage de personnes âgées, de personnes seules, isolées, dépourvues de ressources augmentent de plus en plus. De plus, ces situations toucheront non seulement des personnes malades en fin de vie mais aussi des gens de tous âges. Ne serait-il pas plus louable si l'État aidait ces personnes à **vivre dignement** au lieu d'autoriser l'injection d'un poison, comme on le fait pour les prisonniers dans certains pays.

Si la décision est prise en fonction de la décriminalisation de l'euthanasie, il faudra alors déterminer à partir de quel âge et pour quel type de maladie les personnes pourront réclamer l'euthanasie. S'agit-il de maladies physiques seulement ? Ou de maladies psychologiques ? Et pourquoi pas de problèmes d'ordre humain et matériel insurmontables ? Qui décidera pour la personne concernée si cette dernière est inconsciente ? Si on ouvre la porte à l'euthanasie, toutes les causes seront justifiables du moment qu'elles occasionnent une souffrance insurmontable pour la personne qui le réclame. Le Québec ne sera pas exempt des problèmes que vivent actuellement les pays qui ont déjà adopté cette loi.

Pratiquement parlant, la décriminalisation de l'euthanasie impliquera-t-elle l'ouverture de cliniques spécialisées comme c'est le cas pour l'avortement ou bien cette pratique se fera de façon généralisée dans tous les hôpitaux ? Si c'est le cas, cela amènera sûrement les citoyens à se demander quel type de confiance, ils pourront avoir envers les médecins, sachant qu'ils n'ont pas seulement le droit de guérir, mais aussi celui de mettre fin à leur vie ou de les influencer dans leur prise de décision ? D'autre part, cette pratique sera-t-elle imposée à tous les médecins, même si elle va à l'encontre de la conscience de plusieurs d'entre eux ? Ou bien y aura-t-il des spécialistes en euthanasie ? Ces spécialistes en euthanasie seront payés par qui ? Est-ce vraiment de l'ordre de la démocratie que de faire payer la facture par les citoyens qui sont contre l'euthanasie alors qu'ils auraient préféré que l'État investisse financièrement encore plus dans l'amélioration des services médicaux et sociaux pour le bien de tous les citoyens.

Lors des présentations des mémoires, on constate que la majorité des intervenants, quelque soit leur provenance sont tous sensibles au cri d'alarme des êtres souffrants et veulent le bien commun de l'être humain et de notre société. Ceux qui sont contre l'euthanasie souhaitent protéger les êtres faibles et sans défense, ne pas voir écourter la vie d'un être cher, améliorer la qualité des services palliatifs déjà existants et les élargir. Pour leur part, les personnes favorables à l'euthanasie amènent souvent comme argument le droit du mourant de choisir. Il est clair qu'il ne nous sera jamais possible d'empêcher une personne de recourir ultimement au suicide si telle est vraiment sa décision...

Ce qui pose ici un problème, c'est que la personne qui demande l'euthanasie, au nom de son autonomie et de sa liberté, touche la liberté d'une autre personne en voulant l'impliquer. Elle veut faire partager le fardeau de ce geste et de cette responsabilité avec d'autres personnes de la communauté. Sa liberté enfreindrait celle des médecins ou des intervenants qui voudraient l'aider. Les personnes qui acquiesceront à ce geste le feront-ils d'une façon confortable, sans malaise psychologique ? Si oui, à quel prix ?

Nous avons tous autour de nous différents exemples de gens atteints d'une maladie grave qui ont choisi malgré tout le poids de la souffrance physique et morale, d'opter pour une fin de vie naturelle. Ces personnes sont devenues pour nous des modèles de courage et de persévérance. On ne les oubliera pas de sitôt. Cela nous reconforte et nous fait tirer bien des leçons, car l'expérience démontre que notre souffrance et celle des gens de notre entourage nous fait grandir et nous rend plus humains. La souffrance fait partie intégrante de la vie comme les moments de joies et de bonheur. Nous avons le choix d'y faire face courageusement et d'accepter d'être aidé, ou la fuir, la nier et nous révolter. Si c'est le cas, que d'énergies perdues ! Comme l'a si bien dit Gustave Thibon : «La souffrance physique, est pure. On la subit, mais la souffrance morale, on la crée, on la choisit». Si toutes les personnes décidaient de se soustraire à cette vie parce que certains épisodes de leur vie s'avèrent pénibles, il ne nous resterait plus qu'à faire un constat d'échec envers une société qui n'a pas réussi à s'occuper des gens seuls, isolés, faibles et sans ressources.

N'ayez crainte, je n'ajouterai pas d'autres questions, sachant pertinemment que vous avez assez entendu de commentaires sur le sujet. Étant convaincue que vous connaissez plus que nous citoyens les principaux enjeux. Dans votre analyse de la situation, vous tiendrez sûrement compte de la source des problèmes afin d'éviter cette tentation de vouloir à tout prix activer ce désir de mourir chez les citoyens, puisqu'il nous arrive à tous, un jour ou l'autre de dire : «Je voudrais mourir». En fait, avons-nous vraiment questionné les personnes qui souhaitent la mort, à savoir ce qui se cache vraiment derrière le «Je veux mourir» ?

Pour ma part, je crains sincèrement que la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté fassent perdre à notre société une grande richesse d'humanité. Je conviens avec vous, que l'euthanasie est une solution facile et rapide qui coûtera moins cher à l'État que celle qui veut élargir ou améliorer les soins palliatifs mais l'objectif de l'État est-il celui de mettre l'économie au service de l'homme ou plutôt de mettre l'homme au service de l'économie ? Le principal défi social n'est-il pas plus celui de transformer notre façon de soigner les mourants, de soulager la souffrance, et d'accompagner les personnes

désespérées qui souffrent de solitude, d'incompréhension, que celui de légaliser l'euthanasie pour entre autre désengorger nos hôpitaux.

L'euthanasie a-t-elle vraiment sa raison d'être puisque la médecine se dit capable de régler 95% des cas de souffrance physique et que la famille et l'entourage du malade ou le réseau social peuvent s'occuper de la souffrance d'ordre psychologique et spirituelle ?

Bien sûr, vous allez dire il y a trop de choses à faire pour éviter l'euthanasie et vous aurez raison, mais n'est-ce pas une bonne cause : l'amélioration du sort de notre propre Vie. Les romains disaient dans certaines circonstances : « Hâtons nous lentement. » j'ajouterais « à faire mieux que ce que nous avons hérité de ceux qui nous ont précédés »

Je remercie sincèrement chacun et chacune de vous d'avoir pris le temps de lire cette lettre. Je fais confiance à l'avenir et à votre pouvoir décisionnel en vous priant cependant de vous méfier des solutions en apparence faciles qui nous engouffrent souvent dans des pièges sans fin.

Je vous laisse avec cette pensée d'un auteur inconnu : « Le véritable progrès d'une société se mesure au traitement qu'elle réserve aux plus faibles de ses membres leur vie durant et non seulement à l'écoute de ceux et celles qui crient haut et fort pour avoir un certain droit comme celui de l'euthanasie, car en ayant recours à l'euthanasie, les personnes mettent fin instantanément non seulement à leur propre vie mais aussi, et par le fait même, à leur propre liberté et dignité humaine».

Sincèrement vôtre,  
Monique Khouzam-Gendron